

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/09/134

Objet : 134 - Marché n° VN23047 – Contrat de partenariat entre la collectivité et l'entreprise OZZAK pour la vente de E-Billet pour le cinéma Le Basselin de Vire Normandie

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la société OZZAK,

Décide

De signer :

- Le marché n° VN23047 - Contrat de partenariat entre la collectivité de Vire Normandie et l'entreprise OZZAK pour la vente de E-Billet pour le cinéma Le Basselin de Vire Normandie, avec la société OZZAK, domiciliée au 6 rue St Domingue, 44200 Nantes.
- La convention de mandat autorisant l'entreprise OZZAK, domiciliée au 6 rue St Domingue, 44200 Nantes, à encaisser les E-billets pour le cinéma le Basselin de Vire Normandie.

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an reconductible tacitement 1 fois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 2 ans.

Le montant mensuel de l'abonnement est de 39.00 € HT. La première année d'abonnement est offerte par OZZAK.

La société OZZAK encaisse les ventes en ligne de E-BILLETS sur sa plateforme pour le compte du cinéma LE BASSELIN et perçoit une commission de 15 % TTC sur ces ventes.

Fait à Vire Normandie, le 11 septembre 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230914-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2023

Affichage : 14/09/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Décision du Maire n°2023/09/134 du 11 septembre 2023

